

Paris, le 12 juin 2024

Communiqué de presse

Renouvellement du Bureau du Groupement des Sociétés de Protection Juridique (GSPJ)

À la suite de l'assemblée générale qui s'est tenue le 11 juin 2024 à Paris, le Groupement des Sociétés de Protection Juridique (GSPJ) annonce ce jour, le renouvellement de son bureau.

Il est composé de :

- **Christophe Boiton** – CFDP Assurances : **Président**
- **Nathalie Aubonnet** - Juridica AXA et **Bruno Barreau** Matmut Protection Juridique **Vice-Présidents**
- **Jean-Pierre Le Bastard** - Thémis Macif : **Secrétaire général**
- **Sophie Guard** - Pacifica Crédit Agricole-: **Trésorière**

Le GSPJ a désigné **Christophe Boiton**, Directeur Général de CFDP Assurances, pour succéder à **Hubert Allemand**, Directeur Général de CIVIS, qui a exercé deux mandats successifs en œuvrant avec conviction pour la reconnaissance de l'assurance de protection juridique.

Rôle et missions du GSPJ :

Le GSPJ s'est donné pour mission de promouvoir la protection juridique en France avec 3 idées fortes :

1. La PJ, **véritable compagnon juridique**, démocratise l'accès au droit, en étant à l'écoute des assurés pour faire valoir leurs droits.
2. La PJ est un **expert de la résolution amiable** qui solutionne rapidement et efficacement les litiges, désengorge les tribunaux et contribue à une résolution pérenne des différends.

3. Véritable garant de l'accès à la justice pour tous, **la PJ réduit les inégalités d'accès à la justice**, assure la solvabilité des justiciables et promeut une justice plus équitable.

Les membres du GSPJ sont déterminés à poursuivre ces missions avec conviction, contribuant ainsi à l'amélioration continue des services de protection juridique en France.

A propos du GSPJ :

Sous l'égide de France Assureurs et majoritairement réunies au sein du GSPJ (Groupement des Sociétés de Protection Juridique), les sociétés de Protection Juridique jouent désormais un rôle capital dans l'accès de tous les citoyens au droit et à la justice.

Qu'ils soient professionnels, particuliers ou associations, les assurés peuvent contacter à tout moment leur société de Protection Juridique pour s'informer sur leurs droits et tenter de régler en amont la plupart des litiges dans le cadre d'un contrat accessible au plus grand nombre. Ils peuvent aussi compter sur elle pour les accompagner en cas de procédure.

<http://gspj.fr/>

Contact presse : Pascaline Capobianco – 06 82 07 35 49 – pcapobianco@cfdp.fr